



République Française

Département  
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
15	4	0

Date de convocation  
Le 15 mars 2022

Objet de la délibération

Budget Primitif 2022

CM 2022//03-D6

## Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Cappinghem

Séance du 24 mars

L'an deux mil vingt deux le 24 mars à 19 heures et 00 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

**Présents :** C MATHON, MC FICHELLE, V PARABOSCHI, A. TRICOIT, G TRAPASSO, T. WIDHEN, M. WALICKI, V. DUCOURAU, F. TREDEZ, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY,

**Absents excusés avec pouvoir :**

G. CHATEAU > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ, JM. CLERFAYT > pouvoir à G. OUDAERT, E. BARBAY > pouvoir à V. PARABOSCHI, N. ROUBAUD > pouvoir à K. UDRY

**Absents excusés sans pouvoir :** /

**Secrétaire de séance :** V. DUCOURAU

Entendu l'exposé du conseiller délégué aux finances,

Après avoir affecté les résultats de l'exercice 2021,

Après avoir attribué des subventions,

Le Conseil Municipal, après délibération, APPROUVE le budget primitif 2021 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 2 061477,04 €

et

- en section d'investissement à la somme de 971 020 €.

La présente délibération sera jointe au budget principal 2022.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 01/04/2022

Monsieur Christian MATHON,  
Maire de CAPINGHEM,

